

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 017

TARIFS PISCINE : LOTS DE TICKETS GRATUITS (ASSOCIATIONS SCOLAIRES) : CAS PARTICULIERS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 18H41, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de trente-six, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BERTIN Valérie ; PRIOURET Denis ; LEGER Jean-Luc ; ESTERELLAS Philippe ; TERNAT Didier ; BIALOUX Claude ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; DUCOURTIOUX Stéphane ; HAGENBACH Nadine ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; ROUGIER Bernard ; MOUTARDE Jacques ; GOMY Michel ; DURAND Serge ; PENAUD Corine ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMENIER Gérard ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Marie-Françoise HAYEZ à Stéphane DUCOURTIOUX ; Annick BAUCULAT à Michel MOINE ; Isabelle DUGAUD à Bernard ROUGIER ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Laurent LHERITIER à Valérie BERTIN ; Guy BRUNET à Denis PRIOURET ; Philippe COLLIN à Serge DURAND

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Madame COLLET-DUFAYS Céline et Jacques BOEUF

Rappel du contexte

Lors de la séance du 28 juin 2021, le Conseil communautaire a acté le principe de ne plus distribuer de tickets pour des tombolas, lotos ou autres manifestations associatives.

Lors de sa séance du 17 mars 2022, le Conseil Communautaire a décidé de régler l'accès aux tickets gratuits pour les Associations (lots aux associations pour

événements). Les Associations hors territoire Creuse Grand Sud ne pouvant désormais plus prétendre à une quelconque attribution.

Le principe validé était le suivant :

- 10 tickets gratuits par an et par association du territoire Creuse Grand Sud, valable 2 ans ;
- 1 édition des tickets contrôlée grâce à une impression par incrémentation automatique de numéros uniques.

Lors de sa séance du 1er juin 2022, le Conseil communautaire a décidé de préciser la réglementation et la sécurisation de l'attribution de tickets gratuits aux associations du territoire Creuse Grand Sud à l'occasion d'organisation d'événementiels sur le territoire intercommunal (loto, concours, compétitions...) sous forme d'un lot composé de 10 entrées gratuites à AQUASUD (réparties en 5 entrées adultes et 5 entrées enfants).

Le principe adopté est le suivant :

- le siège social de l'association doit être domicilié sur le territoire de Creuse Grand Sud ;
- l'association doit être une association loi 1901 à but non lucratif ;
- l'association doit faire la demande d'attribution de tickets auprès de Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud par courrier ou courriel ;
- la demande doit être motivée par l'organisation d'un événementiel par l'association elle-même (une simple participation ne suffit pas) ;
- l'événementiel doit se dérouler sur le territoire Creuse Grand Sud ;
- le nombre de tickets est limité à 10 tickets gratuits par an et par association - composé de 5 entrées adultes et de 5 entrées enfants sous forme d'un lot qui ne pourra être ni vendu ni échangé ;
- l'édition des tickets contrôlée grâce à une impression par incrémentation automatique de numéros uniques est prise en charge par le logiciel de caisse du centre aquatique intercommunal AQUASUD ;
- la durée de validité des tickets est de 2 ans à compter de la date de délivrance.

Objet de la demande

Depuis juin 2022, plusieurs cas particuliers de demandes de lots par des associations scolaires (associations scolaires, associations des parents d'élèves, amicales des écoliers, foyers socio-éducatif ...) hors territoire Creuse Grand Sud se sont présentés, pour lesquels les règles d'attribution votées nous ont conduit à émettre un refus.

Cependant, pour un certain nombre d'entre eux, il s'agit d'associations scolaires fréquentant par ailleurs le centre aquatique Aquasud sur le temps scolaire.

Ainsi, il est proposé ce jour au Conseil communautaire d'introduire une exception au règlement d'attribution de tickets gratuits aux associations à l'occasion d'organisation d'événementiels pour répondre favorablement à ces cas particuliers.

Le principe est le suivant :

- le siège social de l'association doit être domicilié sur le territoire de Creuse Grand Sud, **exception faite des associations scolaires (associations scolaires, associations des parents d'élèves, amicales des écoliers, foyers socio-éducatif ...) fréquentant le centre Aquasud au cours de l'année scolaire;**

Scolaires	Intervention scolaire (1 enseignant)	0,00 €	31,50 €
	Ecoles primaires	1,50 €	2,70 €
	6ème (CD 23)	110,00 €	110,00 €
	Collèges/lycées par créneau	32,00 €	47,00 €
Balnéo	Balnéo/piscine	14,00 €	18,00 €
	Balnéo seule	10,00 €	13,00 €
	Location privative 1h	60,00 €	70,00 €
Clubs	Séance	1,55 €	2,30 €
Comité d'entreprise (entrées valables 2 ans)	10 entrées (adulte)	38,15 €	49,35 €
	25 entrées (adulte)	86,85 €	114,90 €
	10 entrées enfants 3-17 ans	23,60 €	31,40 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	57,45 €	77,10 €
Perte de bracelet		5,60 €	5,90 €
Mise à disposition d'un MNS dans le cadre d'une prestation de service d'une heure		29,05 €	29,05 €
Gratuité 10 entrées (5 adultes – 5 enfants) par an/association du territoire Creuse Grand Sud (sauf asso scolaires) pour l'organisation d'un événementiel sur le territoire intercommunal (valables 2 ans). BNSSA et MNS En formation			

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 43
Adopté à l'unanimité

Après avoir délibéré le Conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la modification de la réglementation d'attribution de tickets gratuits d'entrée à Aquasud aux associations du territoire Creuse Grand Sud,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à mettre en œuvre ces modifications.

Ainsi fait et délibéré le 14 mars 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



Valérie BERTIN,
Présidente



- l'association doit-être une association loi 1901 à but non lucratif ;
- l'association doit faire la demande d'attribution de tickets auprès de Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud par courrier ou courriel ;
- la demande doit-être motivée par l'organisation d'un évènementiel par l'association elle-même (une simple participation ne suffit pas) ;
- l'évènementiel doit se dérouler sur le territoire Creuse Grand Sud, **exception faite des associations scolaires (associations scolaires, associations des parents d'élèves, amicales des écoliers, foyers socio-éducatif ...)** fréquentant le centre Aquasud au cours de l'année scolaire;
- le nombre de tickets est limité à 10 tickets gratuits par an et par association – lot composé de 5 entrées adultes et de 5 entrées enfants qui ne pourra être ni vendu ni échangé ;
- l'édition des tickets contrôlée grâce à une impression par incrémentation automatique de numéros uniques est prise en charge par le logiciel de caisse du centre aquatique intercommunal AQUASUD ;
- la durée de validité des tickets est de 2 ans à compter de la date de délivrance.

Cette modification entraînera la modification du règlement intérieur de la piscine.

Présentation de tous les tarifs :

		Tarifs Creuse Grand Sud	Tarifs Hors Creuse Grand Sud
Public	Entrées enfants 3-17 ans	2,50 €	3,40 €
	Entrées adultes 18 ans et +	4,15 €	5,40 €
	10 entrées (adulte)	38,15 €	49,35 €
	25 entrées (adulte)	86,85 €	114,90 €
	10 entrées enfants 3-17 ans	23,50 €	31,40 €
	25 entrées enfants 3-17 ans	57,45 €	77,10 €
Activités	Activité au trimestre	49,35 €	63,90 €
	Activité à la séance (sur réservation)	7,85 €	10,10 €
	Bébés nageurs, jardin (1 enfant + 2 parents)	7,85 €	10,10 €
	Activité aquabike : forfait 5 séances consécutives	39,20 €	50,40 €
	Cours particulier 30 mn	16,85 €	16,85 €
	Ecole de natation /trimestre/10 séances	135,05 €	168,30 €
Associations	Groupe enfants (IME,...)	2,00 €	2,70 €
	Groupes adultes (ainés,...)	3,00 €	4,20 €
	Location 1 ligne/1h	0.00 €	15,00 €